L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située rue de Chartres, No. 110, entre St Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—*Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.*

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaitre son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on s'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés,

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.

No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, daté 16 janvier 1834.

No. 280 coupon de deux actions de la troisième souscription, daté 1 mars 1833.

Par ordre de la direction.
8 mai—30 F C CATONNET, secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.
12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.

Wm G Hewes, président,
Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna,
J Peschier, R Groning,
A L M Dumarin, Alex Grant,
Abijah Fisk, Roy,
H M Wright, J T Cot—Directeurs
mai—17 ANDREW C ARMSTRONG, secré.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une halte très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.
22 mai WAYMOUTH

AVIS—Il sera vendu, à la maison de Cour de la Paroisse de la Pointe Coupée, par l'honorable juge de la dite Paroisse, le 10 juin prochain.

Trente et quelques Esclaves de choix,

des deux sexes, tous créoles ou acclimatés, il y a parmi un bon commandeur, parlant l'anglais et le français, un bon charpentier, un forgeron, et un cordonier: payables dans tous mars 1836, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. 13 mai—12

Avis aux marchands de bois et aux propriétaires de moulin à scie.

DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de la compagnie de l'Hotel de la Bourse, rue St. Charles, jusqu'au 6 juin prochain, établissant le prix par millier de pieds pour les pièces de bois ci-dessous décrites qui devront être livrées sur les lieux dans la rue St Charles. Ces bois devant être de bon pin jaune ou de cypre, coupés carrément, entièrement dégagés d'aubier, de fentes, de mauvais nœuds et de tout autre défaut, le tout livrable six semaines après la signature du contrat,

123 pièces 17pp 6 pouces de long
45 14 6
115 26
82 20 6
37 19 6
37 22 6
41 23 6
41 12 6
21 27 6
38 24
56 25
55 30
34 24 6
6 35
29 29
24 18
25 27
} 14 pouces sur trois

4ps 26 pp 6p
4 20 " 6
5 27 " 6
4 30 "
3 25 "
} 14 pouces sur cinq.
8 17 " 6
8 22 " 6
8 17 " 6
} 14 pouces sur sept,
8 14 " 6, 14 sur 9,

500 pieds de 8 pouces sur 6 de carré par longueurs de 15 pieds ou 22 pieds 6 pouces,

5000 pieds de 4 pouces sur 3 carré de toutes longueurs depuis 13 pds jusqu'à 21 pieds et audessus.

500 poteaux à échaffaudage en bon état d'environ 40 pieds de long et de 6 à 8 pouces de diamètre au gros bout.

Par ordre,
26 mai F BELANGER, secrétaire.

EGARE OU VOLE.

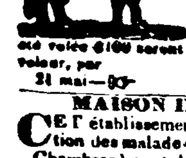

Le 19 du courant, John Byrn, a égaré ou il lui a été volé une vache laitière blanche. La marque H. est imprimée sur chacune des cornes—si elle n'est qu'égarée on payera $10 à celui qui la ramènera, mais si elle a été volée $100 seront payé à celui qui pourra convaincre le voleur, par
21 mai—3t REYNOLDS, BYRNE & Co.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.
Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.
Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.
Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

A VENDRE A L'AMIABLE.

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à [5 mai] E. J. FORSTALL & co. rue Royale.

A LOUER—Par la Compagnie des Améliorations.—Une maison neuve située à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne. S'adresser au bureau de la compagnie rue Royale no 124. J H RABOTEAU, secrétaire.
1 juin

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, de écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
28 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

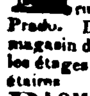

A Louer à la Baie St.-Louis.—Une maison très commode, contenant dix appartemens convenables à une nombreuse famille qui voudrait passer l'été dans cette belle partie du pays, ou convenable à plusieurs familles peu nombreuses, par la facilité avec laquelle on peut la distribuer pour la commodité de plusieurs locataires. S'adresser à
26 mai L. & R. ADAMS, rue Moreau, no 36.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on pout établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

PLOMB EN GUEUSES—endre par
3 juin YFORSTH, GOODWYN & Co.

A VENDRE.

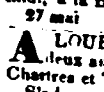

Une jolie propriété située rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant environ 28 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure américaine. Sur cette propriété il se trouve une maison en briques. Aussi 55 actions de la Banque des Citoyens, assises sur la dite propriété.

S'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'ici au samedi 20 juin 1835, elle le sera le dit jour à midi, à la Bourse Hewlett, par
27 mai TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

A LOUER quatre beaux appartemens au 1er étage et deux au second, avec balcon donnant sur les rues de Chartres et Toulouse. On louera à bail ou par mois. S'adresser à PASCALET & MICHON. [5 juin

LES soussignés offrent à vendre, à leur magasin, 100 boites marrons, ou chataignes conservées dans des boites de fer blanc; 2 jarres saucissons très frais, 150 fromages de Hollande, do Gruyère; 200 boites sardines à l'huile, 100 boites conserves de Colin assorties en patés de saumon, de lièvres, perdrix, bécasses, etc; 4 balles noix très fraiches, 1 do amandes en coques tendres. On trouvera chez eux un assortiment général d'articles pour provisions de familles et des navires, bien frais et récemment reçus.
PASCALET & MICHON,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Cette banque tire au pair sur Louisville, Kentucky. 2 juin EPH SAUL, caissier.

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 8 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

Un lot de terre mesurant trente neuf pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon par la suivante profondeur irrégulière, savoir: cent vingt pieds de profondeur sur le côté ouest de la rue St. Pierre et soixante dix pieds sur le côté plus près de la rue d'Orléans, et trente trois pieds quatre pouces dans la ligne du fond, le tout mesure française, ensemble une maison en briques, à étages, cuisines, chambres de domestiques et toutes autres bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, not pub, aux frais de l'requéreur 4 mai

VENTE par le Régister des testamens—Succession de feu Albert alias Charles Sweet—Lundi 8 juin, 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Champs Elysées, entre les rues de Craps et d'Amour, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, les meubles meublans, appartenant à la succession de feu A bert alias Charles Sweet, Conditions: comptant. (28 mai) W F C DUPLESSIS, rég des tes

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le register des testamens—Lundi 8 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et l'paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir.
1 GEORGE, âgé d'environ 45 ans.
2 ELLICK, âgé d'environ 25 ans.
3 NED, âge d'environ 30 ans.
Ces esclaves seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'ils pourront rapporter, à un crédit de 12 mois, les acquereurs fournissant leur obligation avec caution suffisante et hypothèque sur les esclaves.
W F C DUPLESSIS, rég des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant Hilaire B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 mai—15

SUCCESSION de feu Gabriel Jerome, h. de c. l.—Vente par le régister des testamens—Samedi, 27 juin 1835 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Gabriel Jerome h de c l savoir:

Esclaves—Eugène, nègre créole âgé d'environ vingt six ans, de bon caractère, charretier et manœuvre.

2. Arthémise, *négresse* créole, âgée d'environ trente ans un bon caractère, blanchisseuse et repasseuse,

Ensemble ses trois enfans, savoir, Norbert, mulâtre âgé de neuf ans; Henry nègre âgé de sept ans, et Honoré, âgé d'un an.

Conditions de la vente: un quatrième comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
W.F. C. DUPLESSIS, rég des test.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, not pub. aux frais des acquéreurs. 25 mai

Succession de feu José Gonzales Ruiz.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 29 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci après décrite, d'après le plan dressé par Joseph Pilié, voyer, appartenant à la succession de feu José Gonzales Ruiz, savoir:

Propriété Foncière—Lot no 1 mesurant 31 pieds 13 3-8 pouces de face à la rue Clouet sur 110 de profondeur.

Lot no 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Clara, mesurant 32 pieds de face à la rue Clouet, sur 110 de profondeur.

Les lots nos 3, 4 et 3 ayant chacun 48 pieds 7 1-8 pouces de face à la rue Grands Hommes dite Clara sur 63 pieds 11 3-8 pouces de profondeur.

Conditions de la vente—six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég des tes

Les actes de vente seront passés pardevant L Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai

Succession de madame Mary Prendergrast.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu mde Mary Prendergrast, savoir:

ESCLAVES.

1 JOHNSON, nègre, âgé d'environ 23 ans, domestique de maison et laboureur.
2 WASHINGTON, nègre, âgé d'environ 21 ans, domestique de maison et laboureur.
3 EMILY, négresse, âgée d'environ 15 ans, domestique de maison.
4 SALLY, négresse, âgée d'environ 40 ans.
5 HENRY, nègre, âgé d'environ 24 ans, marronneur.
Conditions de la vente. 6 et 12 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquereurs 30 mai

Succession de feu François Priostro.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la moitié indivise d'un esclave ci-après nommé appartenant à la succession de feu François Priostro.

ESCLAVE.

La moitié indivise d'un esclave nommé CELESTIN, âgé d'environ 19 ans.—Conditions comptant.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

L'acte de vente sera passé pardevant L Feraud notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 mai

Succession de feu Louis Joseph Aillot.

VENTE par le register des testamens—Lundi 29 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci après décrite, appartenant à la succession de feu Louis Joseph Aillot, savoir:

Propriété foncière—Un demi terrain situé rue d'Espagne à l'encoignure de la rue Craps, ayant 60 pieds de face sur chaque rue, sur lequel est bâtie une maison principale de quatre appartemens, galerie et cabinets briquetés entre poteaux, cuisine et autres constructions dans la cour.

Conditions—comptant W. F. DUPLESSIS, rég

L'acte de vente sera passé pardevant L Féraud, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 28 mai

SUCCESSION de feu Robert Lewis—Mardi 30 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci après décrits, appartenant à la succession de feu Robert Lewis,
Peter, mulâtre âgé d'environ 35 ans,
James, nègre âgé d'environ 30 ans.
Conditions de la vente, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau not pub, aux frais des acquéreurs. 28 mai

COUR DES PREUVES.

Succession de feu Thomas Stroud,

VENTE par le régister des testamens—Jeudi 25 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Thomas Stroud, savoir:

1. Un lot de terre désigné par le no 14, dans l'ilet no quatre vingt un, au nouveau faubourg Marigny et mesurant trente pieds de face à la rue St. Antoine sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville et formant une des encoignures des rues Magasins et Oranger et mesurant cinquante pds de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur.

3. La moitié indivise d'une portion de terre touchant le lot no 2, décrite et mesurant cinq pieds de face à la dite rue Oranger, et courant sur une profondeur de cent vingt pieds, où la dite portion de terre mesure cinquante pieds de large sur quarante pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

Les actes de vente seront passés pardevant Hilary Breton Cenas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 25 mai

Succession de Job Bacon, junior.

VENTE par le régister des testamens—Le samedi 6 juin 1835, j'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci dessous décrite, appartenant à la succession de Job Bacon, décédé,

La moitié indivise d'un certain lot ou portion de terre situé dans le faubourg Ste Marie, formant l'encoignure des rues Delord et Pearl, mesurant 63 pieds 3 pouces 2 lignes plus ou moins de face à la rue Delord, sur une profondeur de 152 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise de la propriété autrefois appartenant à Samuel Hart, décédé, et 143 pieds plus ou moins de profondeur et de face à la rue Pearl, les lignes se rapprochant dans le fond et fesant une mesure de 10 pieds 6 pouces, plus ou moins, comme sur le plan dressé par C.F. Zimpel, député voyer général le 9 décembre 1834.

Conditions de la vente—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég des test.

L'acte de vente sera passé pardevant H B. Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 mars,

Succession de George Fulmer.

VENTE par le Régister des testamens—Lundi 15 juin 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du 9 mai 1835, l'esclave Philis Conditions de la vente: 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy not pub, aux frais de l'acquéreur.
11 mai W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Succession de feu Marie Pierre, f. de c. l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 22 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Marie Pierre f. de c. l, la propriété foncière et les bâtisses ci après décrite, savoir:

PROPRIETE FONCIERE—Un demi terrain fesant partie d'un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le no 14 de l'ilet no 23, le dit demi terrain ayant mesure française, trente pieds de face à la rue St, Jacques sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain no 1,2 et partie du no 3, et l'autre par l'autre moitié du dit terrain no 14; lequel terrain a été acquis par la défunte conjointement avec Charidat Thibault f c l, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: une moitié comptant et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale. W. F. C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs, 20mai

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 23 juin 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu John Linton, les propriétes ci après décrites, savoir:

Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Canal entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant environ trente huit pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de cent dix huit pieds, plus ou moins, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ayant été acquis par le défunt du M. Morgan, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 26 mars 1833.

Une portion de terre, de forme irrégulière, située derrière et attenant au lot de terre sus décrit, dont les dimensions précises sont inconnues, acquise par le défunt de William Beand par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1833, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé rue St. Charles, mesurant trente pieds trois pouces de face à la rue St. Charles, sur cent vingt huit pieds de profondeur, sur une ligne, et cent trente deux pouces de profondeur sur l'autre ligne, et trente pds quatre pouces de large sur la ligne du fonds, acquis par le défunt de George Green par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 28 mars 1833, ensemble les bâtisses et améliorations. Conditions de la vente, comptant. W. F.C. DUPLESSIS, rég des testam.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hilary B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20mai

Succession de Jeanne Martin, veuve Louis Barbot, décédé épouse de M. François Xavier Denis.

VENTE par le régister des testaments—Mardi 23 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vent à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 18 mai 1835. Les esclaves ci-après décrites appartenant à la succession de feu Jeanne Martin, veuve Louis Barbot, décédé épouse de M. François Xavier Denis, savoir:

ESCLAVES.

ABRAHAM, nègre âgé d'environ 23 ans, tourneur de chaises.
PETER, nègre américain, âgé d'environ 18 ans, tourneur.
DANIELS, nègre âge d'environ 18 ans, marronneur et tourneur.
MINERVE, négresse âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans qui sont ZABETH, mulâtre de 2 ans et demi, et JOSEPHINE, griffonne de 6 mois, la dite Minerve, cuisinière et blanchisseuse.
HENRIETTE, mulâtresse, âgée de 13 ans, domestique de maison

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Les esclaves seront considérés aux risques des acquéreurs, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque les acquéreurs auront rempli les conditions.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mai

Succession de feue Marie Jeanne Olivier, f. d. c. l.

VENDREDI, 5 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans en date du 1er mai 1835, la propriété foncière, ci après décrite, appartenant à la succession de feue Marie Jeanne Olivier, f de c. l.

Un terrain situé au faubourg Saulet, rue des Magasins, à l'encoignure de la rue St. Barthelemi, ayant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St Barthélemi, sur lequel se trouve une maison à étages, ayant 4 appartemens en haut et quatre en bas, couverte en bardeaux, briquetée entre poteaux et doublée en voliches. Conditions de la vente—comptant,
W F C DUPLESSIS, rég. des tes

L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

Succession de James Pitot.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux creanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Armand Pitot, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
5 juin W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Gustave Huard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Néré Deschamps décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Attendu que Arnaud Rivereaud a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Bedoni décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
4 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Osmin Bigourdan a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Bedoni décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
4 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de P M A Peychaud.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic des créanciers de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
2 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Jean Daysson.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour.
2 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de cette paroisse je procéderai mardi, le 16 juin prochain à 10 heures du matin, devant la porte de la salle d'audience de la dite cour, en la ville de Lafayette, en la ville de Lafayette, à la vente aux enchères publiques des propriétés ci après décrites appartenant par indivis à la succession de Susan Clark et à celle d'Elizabeth Shaw, veuve de Patrick Clark, vendues pour opérer le partage, savoir;

Un terrain situé dans le faubourg des Religieuses, en cette paroisse, mesurant 40 pieds de face à la rue de la vieille Levée sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 1, de l'autre côté par le lot no 3 et dans le fond par le lot no 5, désigné comme le lot no 2; ensemble la maison de maître et autres améliorations qui sont dessus.

Un autre terrain dans le même faubourg, attenant par le fond celui précédemment décrit; désigné comme le no. cinq ayant 40 pieds de face à la rue des Religieuses sur 130 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 6, et de l'autre par le lot no 4; ensemble les bâtisses et autres améliorations.

Conditions: payables, un quart comptant et le surplus du prix moitié à un an et moitié à deux ans du jour de la vente, les acquéreurs auront à donner, pour les paiemens à terme, leurs billets endossés à satisfaction en coupons tels qu'ils seront demandés pour faciliter le partage à faire et de plus hypothèque spéciale sur les terrains jusqu'à parfait paiement.
20 mai F. DUGUE, juge.

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144. Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage. Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins garantis MEDOC. 29 fev—3m

TRAITES sur Londres à vendre par
28av KENNEDY, DUREL & co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Samuel Goldsmith contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers sera tenue au bureau de William Christy, esq. not. pub. lundi le 6 de juillet prochain à dix heures du matin afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et qu'en attendant toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. R. M. Carter, esq est nommé représentant des créanciers absens. Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la cour, 3 de juin 1835.
4 juin P. LE BLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—no 8338—Thomas Kelly contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu le 15 juin courant en l'étude de M Felix Grima, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes les poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la cour,
Au Greffe, Nouvelle Orléans, 2 juin 1835.
4 juin—3 P. A. GUYOL, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No 8253—Henry Generes contre ses créanciers La cession des biens du pétitionnaire au profit de ses créanciers est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de L. Féraud, not. pub. le 15me jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et Serrant-Grangeac est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour. Au greffe, Nlle. Orléans, 12 mai 1835. [13 mai—2ps] ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8241—*James Vance contre ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant W. Y. Lewis, not pub le 10e jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. John Macready représentera les créanciers absens. Par ordre de la cour.—Au greffe, Nouvelle Orléans 7 mai 1835.
8 mai—2ps ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—R. C. Stockton contre ses créanciers—Attendu que R C Stockton, débiteur insolvable, actuellement détenu a conformément à un acte passé pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus, et pour obtenir le bénéfice du dit acte présenté et fait enrégistrer sa pétition et cédule dans la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par ces présentes cités à comparaitre pardevant la dite cour le jeudi 4e jour de juin prochain, à 10 A M, pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas mis en liberté.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 12e jour de mai A. D. 1835.
13 mai—2ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—E. George, jr contre ses creanciers et ceux de E. George jr & co.—La cession des biens du pétitionnaire, au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H B Cénas, not pub, le lundi 15e jour de juin prochain à 10 a m pour l'objet mentionné dans la dite pétition, et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues. F B Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 13 mai 1835.
14 mai—2ps P. LEBLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE James P. Bryan contre ses créanciers, ceux de E. George, jr, & co. et ceux de McMurdo et Bryan—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu lundi le 15e jour de juin prochain, en l'étude de H. B. Cénas, not. pub. à 10 a. m pour l'objet mentionné dans la pétition, et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues F. B. Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 12 mai 1835.
14 mai—2ps P. LE BLANC, dép. greffier.

STATE OF LOUISIANA—Parish Court for the parish and city of New-Orleans—Present the honorable Charles Maurian, judge—No. 8239—Vaudricourt & Laudumiey vs. their creditors—The cession of property by the petitioners having been accepted by the court for the benefit of his creditors, and it is ordered that a meeting of said creditors take place before L. Féraud, not. pub on the 8th day of June next, then and there to deliberate on the affairs of said petitioner, and in the mean time all proceedings against their person and property are stayed. It is further ordered that Victor Burthe Esq. be appointed to represent the absent creditors in this case.

By order of the Court,
Clerks Office, New-Orleans May 6th 1835.
may 7 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—R. W. McMurdo contre ses créanciers, ceux de E. George, jr. & co. et ceux de McMurdo et Bryan.—La cession des biens du petitionnaire au profit de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. B. Cénas, not pub, lundi le 15e jour de juin prochain, à 10 a m. pour l'objet mentionné dans la pétition et qu'en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. F.B. Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 13 mai 1835. [14 mai—2ps] P. LE BLANC, dép gré,

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon Charles Maurian, juge—No. 8329—Camille Lavaud maintenant détenu contre ses créanciers—28 mai 1835—Sur l'enrégistrement et lecture de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour aux créanciers du dit insolvable de déduire samedi 20 juin prochain les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé suivant la loi, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la cour Au greffe 28 mai 1835.
30 mai—2ps P. A. GUYOL, greffier.

Harriet Wooster contre William Israel, jr.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le mardi 7 juillet prochain. à une heure de relevée, les propriétés mentionnées et décrites au dit ordre de saisie et de vente, savoir:

23 lots de terre désignés par les lots nos. 15, 16, 17; 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33, et une moitié du lot de terre faisant partie du no 34, selon le plan dressé par L. Bringier, arpenteur général de cet état, en date du 28 av. et déposé en l'étude de Hughes Pédesclaux, notaire public de cette ville, conformément à un acte en date du 20 mars 1833. Les lots nos 14, 15, 16 et 17, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Kerlerec sur 115 pieds de profondeur.

Le lot no 25 mesure 39 pieds de face à la rue Johnson et 258 pieds de face à la rue Kerlerer, 264 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenante à la succession de Bernard Deschamps.

Les lots nos 26, 27, 28, 29, 30 et 31, mesurant 20 pieds de face à la rue Johnson sur 139 pieds 6 pouces de profondeur.

Les lots nos 32 et 33, mesurant chacun 55 pieds 10 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 115 pieds de profondeur et le dit lot et la moitié du lot no 34, mesure 27 pieds 11 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 115 pieds de profondeur, et borné d'un côté par le lot no 28, et de l'autre côté par le no 34, le tout mesure française et fesant partie d'une certaine étendue de terre située sur le chemin du bayou appartenant à Mde. veuve Castenado.

La dite propriété sera vendue aux conditions suivantes, savoir: comptant $2040 66 cents et la balance à 12 mois de crédit du 10 mai 1835, avec les intérêts et les frais.
5 juin FRED. BUISSON, shérif.

Charles McMillen contre John Gibson, et J. H. Caldwell sécurité.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville le vendredi 5 juin, à une heure de relevée, un lot de terre appartenant à Mr. J. H. Caldwell, sécurité de John Gibson Le dit lot est situé à l'encoignure des rues Apollon et Polhémice, mesurant au pied français 60 pieds à la rue Apollon, sur 120 pieds, même mesure, à la rue Polhémice, ensemble avec une maison en bois, et un jardin, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
4 mai FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—George Ralston contre Jonathan Chase et Luther How—En vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le lundi 8 juin, à 1 heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans les susdits ordres de fieri facias, savoir:—Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville, rue du Camp entre les rues Julie et Girod et désigné par le No. 10, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville et annexé à un acte de vente du demandeur à Alfred Penn, pardevant G. R. Stringer notaire public, sous la date du 25 mai 1830, le dit lot mesurant 31 pieds 10 pouces de face sur 170 pieds 6 pouces de profondeur ensemble également les édifices et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
7 mai. F. BUISSON, sheriff.

WHISKEY—300 barrils de whiskey en débarquement du chalant, vis à vis la rue Poydras, à vendre par (27 mai) G DORSEY, Nlle Levée, no 35

L'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane contre Dufouchar De Gruy et Marie Azeline Bachemin, son épouse.

EN vertu d'un alias ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de cet Etat, j'offrirai en vente publique le samedi, 27 juin prochain à midi, sur l'habitation du dit Dufouchar De Gruy, dans cette paroisse, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit:

1. Une terre sise dans cette paroisse, rive droite du fleuve, mesurant vingt arpens de face au Mississippi, dix arpens desquels ont une profondeur de quarante arpens et les autres une profondeur de quatre vingt arpens, bornée dans la partie supérieure par la terre de Bonaventure Bayhé et dans la partie inférieure par une terre appartenant au dit sieur Dufouchar De Gruy, ensemble les bâtisses, animaux, instrumes aratoires et soixante trois esclaves, savoir: Anthony 23 ans; Alfred 23 ans; Isaac 28 ans; Simon 26 ans; Joseph de 26 ans; Hilery de 22 ans; Rippon 23 ans; Davis de 22 ans; Blanford 22 ans; Foisby 23 ans; William Ross de 20 ans; Frédérick 13 ans; Marshall 13 ans, Willis 52 ans; Daniel 25 ans; William 18 ans; Thorton 12 ans, Bill Robin 41 ans; Harry 30 ans: Cooper Garrette 24 ans; Jacob Johnson 18 ans; Isaac Glascow 21 ans; John Roy 20 ans; Lewis 21 ans; Arou Boow 18 ans; Spencer Young 31 ans; Sally 20 ans; Letty 19 ans; Letty 19 ans; Rachel 21 ans; Benoit 6 mois; Hetty 29 ans; Lucy de 20 ans; Jean Louis 7 mois; Mathilda 22 ans; Caroline 3 ans; Diana 39 ans; Jean 8 ans; William 6 ans; Eliza 21 ans; Maria 20 ans; Jean alias Gondou de 22 ans; Mari de 1 mois, Martonne de 9 mois, Betsy 20 ans, Anné 3 mois; Caroline dite Amelia 20 ans; Sally 21 ans; Sibby dite Clarice 18 ans; Juingman 18 ans; Pierre 19 ans; Edmond de 6 mois, Louis de 5 mois, Iness de 3 mois, Francis Phizper 15 ans; Marguerite 22 ans; Charles de 25; Louis de 19 ans; Bob alias Jeffrey 28 ans; Iahum 25 ans; Precilla 23 ans; George de 45 mois; Jean Pierre de 7 mois; et Robin de 3 mois, Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant.
N. VERBOIS, sherif.
Paroisse de Plaquemines 26 mai 1835. [27 m—1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par le présent que le 30 mars 1835, jugement a été enrégistré dans cette cour, dans l'affaire de Jeanne Louise Bompoix, contre Jacques Bompoix son mari, dans les termes suivans, savoir: No. 8011—Jeanne Bompoix contre Jacques Bompoix, son mari—J. F. Pepin pour la plaintive et Marsoudet pour le défendeur. Décret—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement soit entré en faveur de la plaintive, qu'elle soit séparée de corps et de biens du défendeur son mari, et que le dit défendeur paie les frais.

Nlle. Orléans le 6 avril 1835.
(Signé,) CHS. MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré sur le docket, C page 112

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, à la ville de la Nlle. Orléans ce 9 avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente cinq, et la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats Unis.
3 juin—3 A. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par ces présentes que le 28 mai 1835 jugement a été enrégistré en cette cour dans la cause de Marguerite Jardelle Le Juste contre François Duvar Le Juste son mari, dans les termes suivans, savoir:

No 8249—Marguerite Jardelle Le Juste contre François Duvar Le Juste, son mari.

Sur motion de Mr. J. S. Pepin avocat de la plaignante il est ordonné, jugé et décrété que jugement soit enrégistré en faveur de la plaignante contre le défendeur, qu'une séparation de corps et de biens ait lieu entre les parties, et que le défendeur paye les frais du procès.

Nouvelle Orléans, 3 juin 1835.
CHARLES MAURIAN, juge.

En témoignage de quoi j'ai sur la présente apposé mon seing et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nll Orléans, ce 3e jour de juin de l'an de notre seigneur mil huit cent trente cinq, et de l'indépendance des Etats Unis le cinquante neuvième.
5 juin—3 P. A. GUYOL, greffier.

PAROISSE SAINT JACQUES—Cour des Preuves—Succession de feu Patrick Uriell—La vente des vingt neuf esclaves dépendant de la succession de feu Patrick Uriell qui avait été affiché pour avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour du mois de juin prochain, a été renvoyée par ordre de la Cour des Preuves au Samedi le 27 du dit mois à dix heures du matin, époque à laquelle vente se fera positivement par le juge soussigné à la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.

Les conditions de la vente, sont: les esclaves payables à un an du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au comptoir de Messrs. Peyroux Rivard & Co. négociant à la Nouvelle Orléans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835.
mai 28 L. M. TANEY, juge.

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi, pour faire annuler les trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement comme Shérif de la dite Paroisse, de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry ses cautions.

2o. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1833, pour l'année 1832, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.

3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'ils en ont, les trois cautionnemens susdits ne seraient pas annullés et les hypothèques en résultant radiées.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le deux de mai, mil huit cent trente cinq, la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.
Par le Gouverneur, E. D. WHITE,
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 9 mai—30

Esclaves à la geole de la paroisse Jefferson. Il a été conduit à la geole de la dite paroisse, MANETTE, se disant appartenir à M. Labarre St. Pré, de la Nouvelle Orléans, et une mulâtresse nommée NANCY, appartenant à M. Bonabelle. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de venir les réclamer.
JACQUES CHARBONNET,
Paroisse Jefferson, 5 juin shérif.

AVIS.

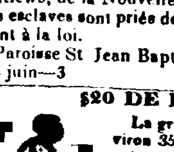

Détenus à la geole du comté des Allemands, les deux nègre nommés ROBERT & JOHN, Robert est un nègre de 5 pieds 6 pouces environ, peau très noire, ne parlant que l'anglais, et se disant appartenir à M John Taillor, du Natchez. John est de 5 pieds ou environ, parlant aussi que l'anglais et se disant appartenir à M le juge Matlews, de la Nouvelle Orléans. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste, le 1er juin 1835.
4 juin—3 A LUMINAIS, shérif.

$20 DE RECOMPENSE.

La griffonne CHARLOTTE, âgée d'environ 35 ans, parlant l'anglais et le français, est partie marronne depuis la fin de janvier—elle a une légère cicatrice près de la bouche, et marche les pieds en dehors, l'on présume qu'elle se tient à bord des bateaux à vapeur, ou dans les faubourgs—la récompense ci-dessus sera donné à quiconque la conduira à la geole ou chez son maître.
3 juin—5 J DELERY,
à la raffinerie Forstale.

$20 DE RECOMPENSE.

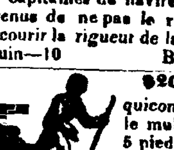

Parti marron de chez le soussigné, le 30 de mai dernier, le griffe nommé LOUIS, créole du pays, parlant français et anglais, âgé d'environ vingt-deux ans, taille de cinq pieds cinq à six pouces, fortement constitué. Il était habillé d'un pantalon de cotonnade bleue et d'une chemise de guingham. Les capitaines de navires ou de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'encourir la rigueur de la loi.
2juin—10 BARTHELEMY FLEITAS.

$20 DE RECOMPENSE

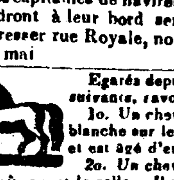

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai J. LEBLANC & co

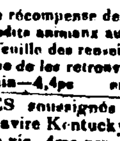

Egarés depuis le 28 mai dernier, les animaux suivants, savoir:

1o. Un cheval gris de fer, ayant une marque blanche sur le cou—il a 15 1 2 paumes de haut et est âgé d'environ 6 ans.

2o. Un cheval bai, ayant un escarre à l'endroit où se met la selle. Il a environ 15 paumes de hauteur.

3o. Un autre cheval rouge et blanc, rone ayant les deux pieds de derrière blancs, front blanc et une grosseur sur le dos.

Une récompense de $10 sera accordée à celui qui ramènera les susdits animaux au soussigné, ou donnera au bureau de cette feuille des renseignemens qui mettront le propriétaire à même de les retrouver. JOHN HERTZOG.
3 juin—4,4ps encoignure des rues Nayades et Dryades.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Kentucky, venant de New York, 50 barrils eau de vie, 4me preuve; 50 rum de Portland; 100 caisses blanc de baleine; 30 boîtes clous de girofl; 100 caisses de savon; 200 caisses raisins.
2juin LEGENDRE & SAMORY, 54, rue Toulouse

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISSAAC L. McCOY.

LES acquéreurs des propriétés ci après vendues à l'encan le 10 et 11 novembre dernier, n'ayant pas rempli les termes et les conditions de la vente, les mêmes propriétés seront revendues mardi 9 juin prochain à midi, à la Bourse, savoir:

1. 12 TERRAINS.
Nos 201, 202, 203, 204, 205, 206, 240, 242, 244, 245 dans l'ilet no 17, faubourg Manley.

2. 7 TERRAINS.
Nos 152, 153, 154, 155, 156, 157, 148, dans l'ilet no 25 faubourg Manley.

3, 2 TERRAINS.
Nos 6 et 7. ilet 149, dans la ville de Carrollton.
Nos 8, 9 et 10 dans le même ilet et ville ci dessus, fesant en tout 24 lots de terre de différentes grandeurs, d'après le plan tiré par John Communy et Louis J. Pilié, date Nouvelle Orléans, 13 octobre 1834, et déposé en l'étude de Jules Mossy, not. pub, auquel on refère les personnes disposées à acheter. Le bois debout seulement est vendu avec les terrains.

Conditions: Pour les terrains dans le faubourg Manley 1-7, comptant, et la balance à 11, 18, 24, 36, 48 et 60 de crédit, à dater du 10 novembre dernier; le tout portant hypothèque. Des endossemens satisfaisans seront exigés seulement sur les quatre premiers billets, et les deux premiers billets sont payables comptant, en déduisant dix pour cent d'intérêt; on n'exigera pas d'endossement sur les autres billets. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub, chez lequel le billets resteront déposés durant l'espace de 10 jours, du jour de la vente, et resteront en sa possession jusqu'à ce que l'hypothèque maintenant existant sur les dits terrains soit levée. Les frais de vente et d'arpentage aux frais des acheteurs.

Conditions: pour les terrains dans la ville de Carrollton, un quart comptant, et la balance à 12, 24 et 36 mois, portant hypothèque et endossemens satisfaisans sur les 2 premiers billets seulement. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not pub, chez lequel les billets des acheteurs, seront déposés dans le délai de 10 jours, du jour de la vente, et resteront en sa possession jusqu'à ce que l'hypothèque existant soit levée. Les actes de vente et d'arpentage aux frais des acheteurs. 28 mai—31

PAR FERNANDEZ & WHITING

SAMEDI 6 du courant, il sera vendu à midi à la Bourse Hewlett,

L'esclave VITULE, autrement dit Pompée, agé de 23 ans. Ce mulâtre parle anglais et français, est tonnelier et très actif; il est entièrement garanti. Conditions, comptant. L'acte de vente sera passé pardevant W. Y Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 5 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu lundi 6 juillet 1835, à la requête de L. M. Mallein et D. G. Bordezat, syndics des créanciers de Clapier & Mecoud, et en consentement de Mde. Micou l, ci devant veuve Clapier, comme seule héritière de Florentine Adelaide Clapier sa fille décédée, il sera vendu les propriétés suivantes,

1. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no 3, de l'ilet no 85, au plan du dit faubourg, ayant mesure français. 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 pieds de profondeur, face à la rue Libéraux, dont il forme l'encoignure.

2. Un lot de terre situé au même faubourg, désigné le no 7, au dit ilet, no 85, au plan du dit faubourg au mesure française 60 pieds de face au chemin à coulisses, 120 pieds de face et profondeur à la rue de la France il forme l'encoignure; les deux terrains ci dessus mentionnés sont élevés et situés vis à vis le superbe hôpital du Luzemberg.

3. Un lot de terre situé au même faubourg, composé de tout l'ilet no 114, au plan du dit faubourg, ayant 300 pieds de face à la rue Annette, sur 180 pieds de face à la rue de la lot et 125 pieds de face à la rue de l'Espérance.

Conditions: pour chacun de trois terrains $104 73 comptant et la balance à 12 et 18 mois de terme en billets endossés à satisfaction et hypothèque, et les actes de vente chez M. O de Armas. 4 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 6 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, un terrain de valeur situé rue Dauphine, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue rue Dauphine sur 120 pds de profondeur; aussi la maison no 113, composée de 4 appartemens, de x cabinets, galerie, cuisine, et d'autres améliorations, etc.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente en l'étude de Hugues Pédesclaux, aux frais de l'acquéreur. 3 juin

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu samedi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, Charles, mulâtre âgé d'environ 40 ans, bon cuisinier, assez bon charpentier, bon domestique et très bon cocher, garantis des vices et maladies prévus par la loi, bon sujet,

Conditions: un an de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant O. de Armas, not pub 28 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Maison et Lot de Terre au Faubourg Franklin.

SAMEDI 6 juin prochain, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse Hewlett,

Un lot de terre situé au faubourg Franklin, connu dans l'ilet no 1, mesurant 34 pieds 5 pouces et demi de face au chemin à coulisses, sur 105 pieds 7 pouces de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison bâtie il y a 9 mois, contenant 4 chambres et cabinets et galerie sur l'arrière, puits briqueté et cetera dans es.

Conditions: les acquéreurs devront se charger du paiement de deux billets dont l'un sera dû le 31 avril 1836 et l'autre le 21 avril 1837. La balance moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente sera passé pardevant T. Seghers, not. pub, aux frais de l'acquéreur.

Le plan de la dite propriété est exhibé à la Bourse. 30m

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Maison et Propriete à vendre à l'encan sans réserve

IL sera vendu Samedi le 6 juin prochain, à la Bourse de Hewlett, un lot de terre et une maison sise rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier—Le lot mesure 53 pieds 3 1-2 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 101 pds 3 1-2 pouces de profondeur, mesure americaine.

La maison composée de 7 appartemens, 2 caves, chambres de domestiques, cuisine &c. Cette propriété est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner une plus ample description. Elle a été longtemps occupée par M Pichou, qui y avait établi son école: elle est assurée pour $4000 jusqu'au 25 juillet 1835.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions; un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur notaire public, aux frais de l'acquereur. 30 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 6juin, à la Bourse de Hewlett, à midi précis:

La négresse MARIA, créole de Lafourche, âgée de 27 ans, bonne cuisinière, excellente blanchisseuse et repasseuse, s'entendant très bien dans le ménage d'une famille, pleinement garantie des maladies et vices prévus par la loi, et son fils George, âgé de trois ans environ. Conditions—comptant. Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 2juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

MERCREDI, 10 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu 12 terrains situés à Mandeville, et situés dans l'ilet no 81, portant les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, d'après un plan dressé par Louis Bringier, déposé à la Bourse.

Conditions: un cinquième comptant et la balance payable moitié le 24 février 1836, et l'autre moitié le 26 février mil huit cent trente sept.

Aussi, 24 terrains situés à Carrollton, et formant l'ilet entier désigné par le no 7, d'après un plan dressé par L. Bringier, et exposé à la Bourse.

Conditions: un cinquième comptant et la balance payable un tiers le 20 janvier 1836, un tiers payable le 20 janvier 1837 et un tiers le 20 janvier 1838 29 mai.

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les prompts et infaillibles résultats de ce remede dans tous les cas de Gonorrhée.

Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaitre leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Ce medicament est sous la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une espèce de pain à cacheter préparé à cet effet, et dont on délivrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais ses plus grands avantages sont de produire constamment et en très peu de tems une guerison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre partie de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenus par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.

PRIX—$1 50 le pot, à vendre chez les soussignés pharmaciens droguistes, seuls agents de ce remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSACH & Co.
rue St. Pierre no. 5, en face de la Place d'Armes.
10 mars—1an

EN la casa N. 40 calle de Chartres, se hallan de venta 240 fardos de vidrios escogidos para el comercio mejicano compuestos principalmente de canteras comunes, cristales, vasos de todos dimensiones, cuando eres pegados de plata &c

30 fardos de garrafas y vasos de vidrio tallado. El comprador recobrara los derechos de la aduana ya pagados.

150 fardos de loza, bien surtidos escogidos à propósito para el comercio Mejicano. Impondrá el señor.
Abril 10 JAMES M. CROSBY

A VENDRE par F. HENRY & LAURANS, no 38, Vieille Levée, 350 carreaux français pour four de boulanger.
25 mai